

La Ville de Mérignac déclenche le plan « Fortes chaleurs » *

Jusqu'à la fin de l'épisode caniculaire

Merignac et le département de la Gironde seront placés en vigilance orange à partir du mercredi 27 mai midi jusqu'à la fin de l'épisode caniculaire.

La Ville a mis en œuvre le plan « Fortes chaleurs » afin d'adapter au mieux les services de la municipalité auprès des habitants en général, des publics fragiles en particulier ainsi qu'à l'ensemble des agents de la municipalité.

Les mesures sont communiquées à toute la population et rappelées régulièrement dans les lieux d'accueil de la petite enfance, les écoles et les résidences autonomie.

La Ville met en place des solutions opérationnelles pour les différents publics

❖ Pour les habitants en général

- La Ville étend les horaires d'ouverture des parcs du Vivier et de Bourran jusqu'à 22h30 (au lieu de 21h15) afin de profiter de la fraîcheur de la fin de journée. Le bois du Burck, les parcs du Château et de Beaudésert sont en accès libre.
- Elle adapte les lieux et les horaires des activités pour limiter les effets de chaleur
- Des douches sont mises à disposition aux stades Robert Brettes, du Jard, Daniel Colombier et Antoine Cruchon entre 8h et 12h
- Les activités dans les équipements sportifs en extérieur peuvent être maintenues sous réserve d'adapter les conditions de pratiques (privilégier la pratique tôt le matin ou en fin de journée ; pratique dans des zones ombragées autant que possible)
- Les activités dans les équipements sportifs en intérieur sont maintenues jusqu'à midi uniquement si les espaces sont ventilés / rafraîchies ou relocalisées en extérieur dans des zones ombragées. A défaut elles seront annulées. Seules les activités au gymnase Alice Milliat sont maintenues.
- L'Aqua Stadium ouvert jusqu'à 20h du lundi au dimanche

❖ Personnes fragiles

La Direction de l'Action Solidaire et Sociale centralise les demandes et propose des solutions :

- Les personnes inscrites sur le registre « canicule » sont appelées et il est rappelé aux intervenants à domicile les consignes liées aux problématiques de santé dues aux fortes chaleurs (déshydratation notamment).
 - Les personnes âgées et/ou handicapées pourront être orientées vers les foyers-restaurants des Arlac et du Jard, lieux frais identifiés, ouverts à tous. Même si certaines n'ont pas l'habitude d'y déjeuner, ils pourront s'y rendre. Et les résidences autonomies de Brocas et Plein Ciel (de 14h à 16h)
 - D'autres lieux frais municipaux comme la Maisons des Habitants de Beaudésert et de Chemin Long, la Médiathèque
-

❖ Enfants

La Ville adresse aux équipes un message de prévention dès le déclenchement du plan « Fortes chaleurs ». Les équipes éducatives sont chargées du relais auprès des familles et doivent adapter l'activité.

- Afin de limiter la déshydratation, il est demandé aux parents de donner aux enfants une bouteille ou une gourde et un verre. Dans chaque salle de classe des pichets d'eau seront mis à disposition
- Pour offrir le maximum de fraîcheur dans les classes, l'aération des écoles, des centres de loisirs et des crèches sera effectuée dès 6h30 par un agent municipal, dans chaque établissement.
- La moitié des salles des classes en maternelle est équipée de ventilateur plafonniers, les salles de classe élémentaires sont dotées d'un ventilateur.
- Les crèches disposent d'une salle climatisée
- La cuisine Bordeaux Mérignac modifie les menus en privilégiant des « repas fraîcheur »

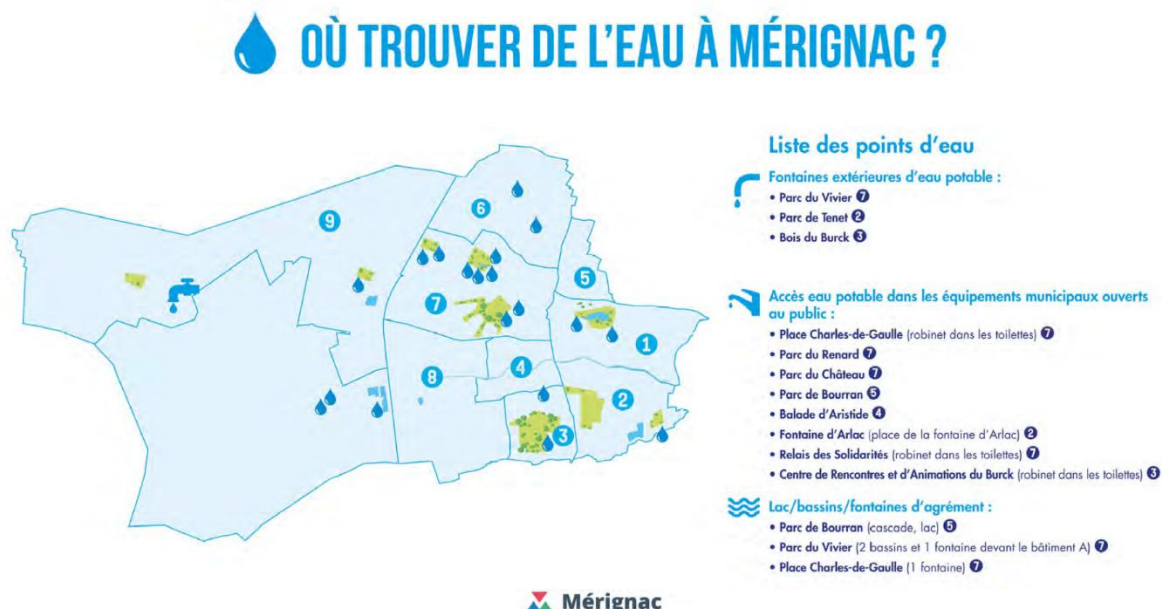
❖ Squats / SDF

- Liens avec le GIP Médiation (Squats) et le SAMU Social (SDF)
- La Médiation Sociale, la Police Municipale et le CCAS en lien, partagent des informations sur les personnes fragiles identifiées et les personnes en difficultés
- Des bouteilles d'eau sont mises à disposition au Relais des Solidarités. Une douche est également mise à leur disposition et les horaires d'accueil pour les sdf sont étendus l'après-midi (de 14h à 16h)

❖ Le personnel municipal

Mise en place d'horaires adaptés pour le personnel le plus exposé (services généraux, cimetière...) avec une prise poste plus tôt

❖ Les points d'eau à disposition



Mérignac, une ville verte en action

Relever le défi climatique passe par un retour de la nature en ville. C'est pourquoi la Ville de Mérignac, dont 1/3 de son territoire est composé d'espaces verts privés ou publics, accélère la végétalisation et

la désartificialisation de son territoire avec Merignac Ville verte. (Schéma directeur pour les années 2024-2030)

- Des espaces verts de proximité pour tous avec des nouveaux jardins publics et espaces végétalisés comme le jardin de La Glacière, jardin rue Ballion à Bourran, jardin allée de Pagneau à Beutre, place Campana à Arlac...
- Plus de 100 000 plantations d'arbres et arbustes plantés depuis 2020, dans le cadre du plan « un million d'arbres, avec une attention particulière portée à la qualité des espèces, leur adaptation au climat et à la biodiversité
- Végétalisation des cours d'écoles en cours
- Création d'îlots de fraîcheur (permis de végétaliser, distribution de plants, rénovation des parcs et de la voirie publique ...)
- Désartificialisation pour renaturer (le projet Marne Soleil, plus grande opération de renaturation menée en France, a pour objectif de transformer une zone très minéralisée en un quartier mixte, végétalisé, accessible)

Des consignes seront diffusées régulièrement sur les réseaux sociaux de la Ville (Facebook, Twitter, Insta...) ainsi que sur le site internet avec un rappel des consignes :

- Se munir de gourdes/bouteilles, boire régulièrement, veiller à l'hydratation des plus fragiles
- Mouiller régulièrement la peau
- RPA : aération des logements tôt le matin, tard le soir, se protéger du soleil en pleine journée
- Information des modifications d'horaires des parcs sur le site Internet de la Ville.

* Le plan « Fortes chaleurs » est déclenché lorsque les températures excèdent les 35°C le jour et 21°C la nuit pendant 3 jours consécutifs (Plan Canicule préfectoral)

Quatre niveaux d'alerte

Le plan canicule est activé systématiquement chaque année du 1er juin au 15 septembre. Il peut être avancé ou prolongé en cas de chaleur précoce ou tardive. Il anticipe les conséquences d'une canicule et prévoit les dispositifs pour y faire face.

- Niveau 1 vert - Vigilance saisonnière. Activé automatiquement en été, avec une surveillance météorologique et sanitaire adaptée à la saison.
- Niveau 2 jaune - Avertissement chaleur. Activé quand plusieurs jours consécutifs dépassent les seuils de température ou s'en rapprochent (un à deux jours).
- Niveau 3 orange - Alerte canicule. Activé lorsque les températures dépassent 21°C la nuit et 35°C le jour pendant trois jours et trois nuits consécutifs. L'alerte canicule est déclenchée par le préfet.
- Niveau 4 rouge - Mobilisation maximale. Activé par le préfet en cas d'épisode de canicule exceptionnel, intense et durable. Il engage une mobilisation maximale des pouvoirs publics et des autorités sanitaires.

Contact presse : Elyse Perusseau

e.perusseau@merignac.com – 07 61 61 37 95